



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.118

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

TARIFICATION 2023/2024 DE LA SAISON CULTURELLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU la délibération DCM 2022.129 en date du 5 mai 2022 définissant la tarification des manifestations de la saison culturelle 2022/2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Culture et communication » en date du 6 avril 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 2 mai 2023 ;

CONSIDERANT les dispositifs d'accès à l'offre culturelle et le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

Madame Lydia MÉRET, Adjoint au Maire déléguée à la Culture, rappelle que les travaux de rénovation du centre multi-activités « l'Aquazik » engagés depuis 2021, ont engendré sur l'année scolaire 2022/2023 une inaccessibilité des différentes salles dédiées aux manifestations : salle de spectacles, salle Wendover et salle polyvalente.

Le retard d'exécution de ce chantier impose une période de fermeture plus longue que celle initialement prévue et la saison culturelle 2023-2024 sera nomade comme la saison précédente, avec l'incertitude de la date de livraison du bâtiment, accessible au public.

Toutes les manifestations seront organisées soit en extérieur, soit dans des espaces non dédiés de la Ville et disponibles, en collaboration soit avec les partenaires du territoire : Ercé près Liffré, La Bouëxière, Saint-Aubin-du-Cormier, Chasné-sur-Illet ou tout autre ville de Liffré-Cormier Communauté souhaitant conclure un partenariat.

Cette nouvelle saison culturelle proposera des parcours artistiques autour des arts plastiques, des expositions, du street-art mais aussi autour du spectacle vivant avec des petits formats « tout-terrain » comme les balades contées et déambulations artistiques, ...

Des collaborations avec l'espace Bel-Air de Saint-Aubin-du-Cormier, la salle André Blot de La Bouëxière, le relais des cultures d'Ercé-près-Liffré ou encore la salle des moissons de Chasné-sur-Illet permettront de maintenir la qualité des spectacles proposés.

En terme de tarification et d'ordre général, il est proposé de :

- Remplacer définitivement les abonnements, mis en suspens depuis 2019 par la carte de fidélité ;
- D'appliquer une augmentation de 5% sur les tarifs des prestations culturelles :

1- Spectacles tout public

- Tarification à l'unité :

SAISON 2023-2024

	Plein tarif	Tarif réduit
Tarif A	23,00 €	11,50 €
Tarif B	20,00 €	10,00 €
Tarif C	16,50 €	8,50 €
Tarif D	10,50 €	5,50 €
PETIT FORMAT	8,00 €	

- Tarification avec la carte de fidélité :

La dégressivité des tarifs avec la carte de fidélité permet de garder un équilibre par rapport aux offres d'abonnements précédemment offertes et s'opère de la manière suivante :

- 1^{er} spectacle : plein tarif
- 2^{ème} spectacle : - 10%
- 3^{ème} spectacle : - 20%
- Du 4^{ème} au 6^{ème} spectacle : - 30%
- Du 7^{ème} au 9^{ème} spectacle : - 50%
- Gratuité sur le 10^{ème} spectacle acheté

**CALCUL DU PRIX DES SPECTACLES JEUNE PUBLIC 2023-2024
 AVEC LA CARTE DE FIDELITE**

	Plein tarif	-10%	-20%	-30%
TARIF ADULTES	11,50 €	10,50 €	9,50 €	8,50 €
TARIF ENFANTS	9,00 €	8,50 €	7,50 €	7,00 €

**CALCUL DU PRIX DES SPECTACLES TOUT-PUBLIC 2023-2024
 AVEC LA CARTE DE FIDELITE**

	Plein tarif	-10%	-20%	-30%	-50%
TARIF A	23,00 €	21,00 €	18,50 €	16,00 €	11,50 €
TARIF B	20,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	10,00 €
TARIF C	16,50 €	15,00 €	13,00 €	11,50 €	8,50 €
TARIF D	10,50 €				

La déclinaison fidélité ne s'applique pas au tarif D

2- Spectacles jeune public :

- Tarification à l'unité :

SAISON 2023-2024

Tarif Adultes	11,50 €
Tarif Enfants	9,00 €
Tarif Groupe	8,50 €

- Tarification avec la carte de fidélité :

La dégressivité des tarifs avec la carte de fidélité permet de garder un équilibre par rapport aux offres d'abonnements précédemment offertes et s'opère de la manière suivante :

- 1^{er} spectacle : plein tarif
- 2^{ème} spectacle : - 10%
- 3^{ème} spectacle : - 20%
- A partir du 4^{ème} spectacle : - 30%

LES AVANTAGES DE LA CARTE DE FIDELITE :

Permet une souplesse dans le fonctionnement de la saison culturelle

Limite l'engagement du spectateur tout en lui donnant plus de garantie d'avoir des places pour des spectacles plus tardivement au cours de la saison

Propose un système de calcul dégressif sur les mêmes principes que ceux des abonnements, ce qui conduit à une facilité de mise en œuvre et permettra de revenir facilement au système d'abonnement en cas de besoin.

3- Tarifs scolaires :

- Tarification à l'unité :

SAISON 2023-2024

LCC	5,35 €
Extérieurs LCC	6,40 €

4- Les autres tarifs (hors carte de fidélité)

La ville de Liffré a une politique tarifaire volontariste visant à favoriser l'accès à la culture à toutes et tous. En ce sens, elle propose de nombreux tarifs spécifiques à la situation de chacun.

- Tarif réduit (1/2 tarif)

- Le tarif réduit est consenti :
 - Aux jeunes de - de 25 ans,
 - Aux étudiants de + de 25 ans,
 - Aux bénéficiaires des minimas sociaux,
 - Aux intermittents du spectacle,
 - Aux résidents de l'EHPAD et de la résidence du grand chêne
 - Aux personnes en situation de handicap

- Tarif familial :

- Les parents et le premier enfant paient leur place, les enfants suivants sont invités. Les familles monoparentales bénéficient de ce dispositif
- Les familles nombreuses (3 enfants et plus) bénéficient d'une remise de -20% pour le calcul de l'offre

- Tarif de groupe

- Ce tarif est valable sur tous les spectacles tout-public pour l'achat d'un minimum de 10 billets groupés pour un même spectacle dans les catégories A, B, C ou D et donne le droit à une remise de 20% du prix du billet

- L'achat de 10 billets groupés ou plus pour un même spectacle JP donne le droit à un tarif fixe de 8,50€ par billet. La gratuité est accordée aux accompagnateurs.
- Les centres de loisirs extérieurs à Liffré et centres d'accueil d'enfants bénéficient du tarif groupe à 8.50€ sur les spectacles en tarif JP. Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

- Tarif Carte loisirs pour les jeunes liffréens :

- 6.00 € par ticket. Tarif valable sur l'ensemble des spectacles de la saison, sur présentation de la carte loisirs lors de l'achat de billets.
 - Les carnets loisirs sont disponibles en mairie, à l'Annexe, à la médiathèque, au centre culturel sur présentation d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du jeune bénéficiaire.

- Tarifs CCAS – CIAS :

- Le centre communal d'action sociale (au-delà des places gratuites accordées par spectacle) et le centre intercommunal d'action sociale, bénéficient du ½ tarif sur tous les spectacles proposés par le centre culturel de Liffré, pour l'achat de places en faveur de leurs usagers.

- Tarifs comités d'entreprises et écoles de musiques :

- Les détenteurs des cartes du CNAS et CEZAM Ille-et-Vilaine bénéficient du tarif CE – remise de 30% - uniquement sur les spectacles en catégorie A, B, C et D du centre culturel et sur présentation de leur carte d'adhérent
 - En contrepartie, l'association (regroupement de comités d'entreprises du département) fait bénéficier le centre culturel d'une communication vers ses adhérents
- Membres de CE d'entreprises du territoire intercommunal et des écoles de musique :
 - Les adhérents des comités des entreprises et établissements publics dont le siège social est sur Liffré ou sur les communes de Liffré Cormier Communauté, ainsi que les enseignants des établissements scolaires et de musique de Liffré et Liffré Cormier Communauté, bénéficient de -30% de remise sur les spectacles de la saison en catégorie A, B, C et D sur présentation de leur carte d'adhérent ou de leur carte professionnelle.
 - En contrepartie, ils font bénéficier les activités et spectacles du centre culturel d'une communication vers leurs adhérents
- Elèves adultes des écoles de musique l'Orphéon et la Fabrik bénéficient de -20% de remise sur les spectacles de la saison en catégorie A, B, C et D sur présentation d'un justificatif.

- Tarif Carte Seni'OR pour les liffréens de plus de 60 ans (NOUVEAUTE) :

- Remise de 30% sur l'ensemble des spectacles de la saison, sur présentation de la carte Seni'OR lors de l'achat de billets.

Les cartes Seni'OR sont disponibles en mairie, au CCAS, au centre culturel sur présentation d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du bénéficiaire.

FONCTIONNEMENT AVEC LE RESEAU DES 4 SAISONS

Le réseau culturel des 4 saisons regroupe le centre culturel Jacques Duhamel à Vitré, le centre culturel Juliette Drouet à Fougères et l'Espace Bel Air à Saint-Aubin-du-Cormier et le centre culturel d'Argentré-du-Plessis.

Devant la difficulté des échanges financiers rencontrés avec la crise sanitaire et les nombreux remboursements et reversements, il est convenu de ne plus vendre de billets pour les salles partenaires.

Chaque partenaire choisit de valoriser dans son programme de saison 1 spectacle de chaque salle partenaire.

Ce spectacle valorisé dans le programme de saison donne droit à une réduction de 20% du prix du billet.

CHEQUES VACANCES

Tous les billets de spectacles peuvent être réglés en chèques vacances du groupe ANCV

CHEQUES CULTURE

Tous les billets de spectacles peuvent être payés en chèques culture du groupe « chèques déjeuner ».

GRATUITES

Les élus du conseil municipal de Liffré bénéficient d'une gratuité sur chaque spectacle en tarif B et C, sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Le CCAS de Liffré bénéficie d'un quota de 10 invitations pour chaque spectacle du centre culturel, en dehors des spectacles jeune public. Ce quota peut être de 5 invitations pour les spectacles de jauge réduite. En cas de forte affluence, à partir de 3 semaines avant la date et si les places n'ont pas été attribuées aux bénéficiaires, la jauge accordée au CCAS pourra être réduite.

L'ALSH de Liffré bénéficie de la gratuité sur l'ensemble des spectacles JP pour tous les enfants qui le fréquentent

Les accompagnateurs des résidents de l'EHPAD de Liffré, du CCAS de Liffré et du CIAS de Liffré-Cormier Communauté bénéficient de la gratuité dans le cadre de leur bénévolat ou de leurs missions professionnelles.

Des invitations aux spectacles de saison sont accordées aux :

- Couples mariés à Liffré – invitation pour la famille quand le foyer a des enfants - à tous les spectacles pendant 1 an, à compter de la date du mariage et dans la limite des places disponibles. Ces dispositions s'appliquent aussi aux couples renouvelant leurs vœux de mariage
- Nouveaux liffréens et invités aux cérémonies officielles organisées par la ville (à la discrétion du maire) – invitation pour la famille quand le foyer a des enfants - à l'un des spectacles de la saison, sur présentation du coupon d'invitation qui leur a été remis lors de la soirée d'accueil et dans la limite des places disponibles

- Gagnants du « quizz culture » inséré dans le journal municipal « le Liffréen Magazine » chaque mois, dans la limite de 5 gagnants par quizz, soit 5 X 2 places
- Gagnants de jeux concours proposés ponctuellement sur les réseaux sociaux, notamment l'Infolettre et Facebook, par le service culturel dans la limite de 5 gagnants par jeu, soit 5 X 2 places
- Radios partenaires dans la limite de 5 X 2 places par radio et par spectacle
- Aux 2 supermarchés de Liffré (Super U et Intermarché) en contrepartie d'un espace privilégié pour la promotion de nos spectacles, à l'entrée des magasins, leurs pages Facebook officielles et les annonces audio vidéo diffusées en magasin
- D'autres partenaires ponctuels en fonction des opportunités

VENTES RESEAU FRANCE BILLET (FNAC)

Les adhérents de la FNAC bénéficient du tarif -30% sur présentation de leur carte d'adhérent. En contrepartie, la FNAC fait bénéficier le centre culturel d'une communication importante sur tous les spectacles de Liffré mis en vente dans son réseau.

TARIF DES REPAS POUR LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES :

Dans le cadre de la programmation culturelle, des repas peuvent être ponctuellement organisés.

Le prix des repas pour la saison 2023-2024 est fixé à :

15,00€ pour les adultes

7,50€ pour les enfants de moins de 10 ans

En complément des repas, des prestations annexes peuvent être proposées. Leurs tarifs sont les suivants :

2,50 € pour les galettes saucisse

1,00 € pour les confiseries et dérivés. Par exemple : barbe à papa, Popcorn ou autres friandises

TARIF DE LA BUVETTE DES SPECTACLES ET DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES POUR LA SAISON 2023-2024 :

Une buvette peut être ouverte les soirs de spectacles et lors des manifestations organisées par la municipalité – soirées cinéma – festivités – manifestations diverses

Le prix des consommations est fixé à :

2.50 € pour les boissons alcoolisées

1.50 € pour les boissons sans alcool

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2023-2024 tels que proposés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ